

AR Prefecture

CONSIDÉRANT les actions menées par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau durant l'exercice,

083-248300410-20220217-22_02_17_01-DE

Reçu le 24/02/2022

Publié le 24/02/2022

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'ADOPTER** le rapport d'activité annexé à la présente délibération,

- **DIT QUE** ledit rapport sera transmis aux membres de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, accompagné du compte administratif de l'exercice auquel il se rapporte dès qu'il aura été validé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

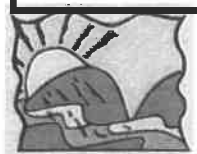
Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le **24 FEV. 2022**

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

L'exercice a été consacré prioritairement aux actions suivantes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CCVG est totalement compétente dans ce domaine depuis le 1^{er} janvier 2017.

ZAE

Les travaux d'élaboration de 2 zones d'activité nouvelles (extension) sont poursuivis :

- ZAE sous les Anduès à Solliès-Pont avec le concours de Citadia. La procédure de concession pour désigner un aménageur de la ZAC est lancée et les candidatures sont reçues. La désignation du lauréat doit intervenir début 2022.
- ZAE les Pioux à La Farlède avec le concours de l'EPF. Concernant cette opération, les fortes contraintes naturelles et la viabilisation en assainissement collectif du secteur mènent à tarif de commercialisation élevé sans équilibrer l'opération avec une part de logement. Cette hypothèse est rejetée et le projet est pour l'instant abandonné.

L'entretien régulier des bassins de rétention de la ZI à La Farlède est réalisé et les partenariats avec les communes de Solliès-Pont et La Farlède pour l'entretien sont poursuivis (280 000 €).

Aide directe FttO

Quel que soit l'opérateur, la CCVG a initié une aide directe aux entreprises sous le régime européen « de minimis ». Il s'agit d'une aide représentative de 50% du montant des travaux de raccordement FttO avec un plafond à 2 000 € par site dans la limite de 3. Le dispositif a bénéficié de l'aval de la Région pour être mis en place. En conséquence, la CCVG valide le dispositif fin 2018. Il est actif pour 2019-2020 et prorogé pour 2021, doté de 60 000 €. Pas de demande ayant abouti. Une hypothèse est que la technologie aidée FttO bien que disponible serait surdimensionnée pour les entreprises du secteur qui se satisfont souvent d'une box type particulier voire du réseau 4G. Le dispositif est donc abandonné.

Financement des entreprises

La CCVG finance toujours, à hauteur de 10 000 €, la plate-forme Var initiative qui permet aux entrepreneurs d'obtenir des prêts d'honneur complémentaires aux financements traditionnels pour créer leur entreprise. 3 établissements aidés en 2021 dans le contexte particulier de pandémie de covid.

ZAP

Le projet de Zone Agricole Protégée intercommunale se formalise avec un le dépôt d'un dossier de demande d'aide au titre du programme européen FEADER. Un accord de principe est délivré fin décembre 2021, le projet devrait débuter en 2022.

Autres actions

- la Communauté de Communes est toujours partie prenante au salon d'immobilier d'entreprises, le SIMI à Paris par l'intermédiaire de la CCI. Elle finance cette participation à hauteur de 7 000 €/an environ. Après l'édition 2020 annulée du fait des restrictions sanitaires, le salon 2021 s'est tenu « normalement » fin décembre.
- la CCVG finance la chambre d'agriculture pour son projet « ambition installation » destiné aux jeunes agriculteurs. L'aide est de 1 000 €.
- la CCVG adhère à l'agence régional de promotion économique « Rising Sud ». La cotisation est de 5 000 €.

ENVIRONNEMENT - GEMAPI

Cette compétence est dévolue au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau qui produit un rapport d'activité par ailleurs. La compétence de la CCVG est adaptée pour permettre l'exercice par le syndicat des missions qu'il s'est donné. La CCVG est membre du SGE – syndicat mixte de gestion de l'Eygoutier – par représentation-substitution des communes de La Farlède et Solliès-Ville.

Le coût annuel est de l'ordre de 370 000 € ; 550 000 € sont appelés pour 2022.

Pour faire face à ces dépenses dont l'ampleur va nettement progresser dorénavant, la taxe GEMAPI est instaurée en 2021 pour une première perception au budget 2022.

AR Prefecture

083-248300410-20220217-22_02_17_01-DE
Reçu le 24/02/2022
Publié le 24/02/2022

ENVIRONNEMENT - DÉBROUSSAILLEMENT

Les travaux de débroussaillage des pistes DFCI du secteur communautaire ont été réalisés sur les pistes suivantes :

- T112, T114 et C12 à Solliès-Pont
- V59 et V60 à Solliès-Toucas.

La bande de roulement de la piste C120 à La Crau a été entièrement reprofilée par la CCVG (par convention).

Le budget annuel consacré à cette mission est de l'ordre de 300 000 €.

DÉCHETS MÉNAGERS - TRI SÉLECTIF

Organisation générale

Le service est rendu normalement.

Toutefois, compte tenu des difficultés d'exploitation, il est prévu de confier au secteur privé la collecte des déchets ménagers et de concentrer l'effectif communautaire sur les missions d'enlèvement à domicile et de collecte des dépôts sauvages. Sur cette dernière activité, des conventions de gestion avaient été formalisées avec les communes de La Farlède, Solliès-Pont et Solliès-Toucas mais devant l'accroissement de la charge correspondante, les communes ont demandé à mettre un terme à cette organisation pour revenir à l'état antérieur de totale gestion communautaire. Une partie de l'effectif ayant été reclassé depuis, cette rétrocession ne pourrait que s'accompagner de nouveaux recrutements : la solution de privatisation a été préférée à cette dernière.

La collecte du dimanche en centre-ville et écarts difficiles est poursuivie par gestion privée, les discussions engagées avec le personnel pour la réaliser en régie n'ayant pas abouti (refus sur le principe du travail du dimanche).

Le service représente une charge de l'ordre de 5 M€.

Déchetteries

Le projet de déchetterie à La Farlède est terminé et l'équipement a ouvert ses portes au public fin août 2021. Les sites de La Farlède et Solliès-Pont sont accessibles via une nouvelle carte d'accès à demander (en ligne ou à l'accueil CCVG).

Les professionnels du secteur retrouvent un accès sur le site farlèdois uniquement et via une nouvelle et adéquate tarification de la redevance spéciale mise en œuvre.

Travaux

Le principe de collecte des déchets ménagers en conteneurs de grande capacité qui avait été retenu est poursuivie. 24 points équipés en 2021, soient 39 colonnes au total fin 2021.

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les réalisations de l'année ont été :

Solliès-Toucas :

Construction d'une aire de croisement et confortement d'un mur endommagé au chemin de Guiran, création de chicanes chemin des Lingoustes, lancement des études pour l'élargissement de l'avenue Victor Tourdias,

Solliès-Pont :

Aménagement du pluvial face à la déchetterie avenue de l'arlésienne

Solliès-Ville :

Reprise de l'élargissement de la route de Solliès-Pont par la construction d'un mur en béton projeté sur micropieux

La Farlède :

Elargissement du chemin de la Font des Fabre au droit de la déchetterie, fin des travaux de création du barreau Laennec/Font des Fabre, réfection des enrobés du chemin de Hyères (2^{ème} tranche)

Belgentier :

Elargissement du Pont Peiresc et confortement d'un mur de soutènement en béton projeté sur le chemin de Ferrantu.

Des campagnes de débroussaillage des bords de routes communautaires, de curage de fossés, de bouchage de nids de poules et de renouvellement de la signalisation verticale et horizontale sont également réalisées sur tout le secteur.

Comme chaque année, la voirie communautaire représente une très large part des investissements communautaires avec un budget consacré de 800 k€.

SOCIAL

Cette activité est confiée intégralement au CIAS (téléalarme/CLIC/résidence autonomie/SSIAD/portage repas). La CCVG finance le CIAS à hauteur de 180 000 €/an ; il gère un budget de l'ordre de 2.5 M€.

L'étude pré-opérationnelle concernant l'opportunité d'engager un Programme d'Intérêt Général (PIG) est achevée. Le dispositif de PIG a fait l'objet d'un marché pour constituer l'équipe d'animation ; il a été attribué à SOLIHA. Les premières permanences débutent en janvier 2022.

Aides LLS

Les aides suivantes ont été attribuées en 2021 au vu du règlement d'intervention financière fixant l'aide unitaire par logement à 1 286 € pour 25 logements au plus par programme :

Commune	Organisme	Opération	Nombre logts réalisés	Montant sollicité	Nombre de LLS éligibles financés	Montant accordé
Solliès-Pont	Var Habitat	Laugiers Sud îlot B	29	32 150 €	25	32 150 €
Solliès-Pont	LFV (1001 vies)	Laugiers Sud îlot A	27	25 720 €	20	32 150 €
Solliès-Pont	LFV (1001 vies)	Laugiers Sud îlot B	27	25 720 €	20	32 150 €
Solliès-Pont	Var Habitat	Laugiers Sud îlot D	35	32 150 €	25	32 150 €
Solliès-Pont	Var Habitat	Laugiers Sud îlot C	18	23 148 €	18	23 148 €
total						151 748

PLH

Le marché relatif à l'élaboration du deuxième PLH lancé et attribué au cabinet Mercat. L'audat seconde activement la CCVG dans ce domaine.

La conférence intercommunale du logement est constituée, elle entrera en fonction en 2022.

SPORTS/TRANSPORTS

Le fonctionnement des équipements d'intérêt communautaire n'appelle pas d'observation particulière. La charge financière correspondants à la gestion de ces équipements est de 1.6 M€.

Stades

- le stade des Sénès, désormais nommé « Christophe Dominici » à l'occasion du tournoi organisé en septembre en hommage à ce joueur du pays, a été réhabilité. Comme prévu, il dispose maintenant d'un revêtement naturel en herbe en lieu et place du revêtement synthétique. Il sera ouvert à l'utilisation courant 2022. Coût des travaux : 250 000 €.

- le stade de Solliès-Pont est communautaire au 1.1.2020 et le projet de réfection de piste d'athlétisme est étudié. Il devrait cependant être différé du fait d'intervention du SMBVG au droit de la piste pour canaliser le ruisseau de Ste Christine.

Des investissements importants sont réalisés sur cet équipement : reprise du réseau d'eau chaude sanitaire pour 120 000 € notamment. Une fresque a été réalisée sur le pignon des tribunes à l'occasion du festival Dominici.

- le stade communal J. Astier à La Farlède est classé d'intérêt communautaire pour le 1^{er} janvier 2022. La charge transférée a été évaluée à 230 000 €. Il accueille de nombreuses associations et il est le seul équipement capable d'accueillir des rencontres d'un certain niveau national sur le secteur communautaire (stade classé en niveau T2 SYE permettant le déroulement de rencontres jusqu'au niveau national 1 et de Coupe de France jusqu'en 8^{ème} de finale).

Terre de Jeux

La CCVG et les 5 communes ont adhéré au Label Terre de Jeux pour devenir acteurs de Paris 2024, en organisant une journée « Olympiades ». Cette journée a été organisée le mercredi 23 juin en proposant des activités aux 190 enfants de 6 à 10 ans venus des centres aérés des 5 communes du secteur sous forme de challenge ou d'initiation : Quad rugby, Boxe, Judo, Karaté, Taekwondo, Tennis de table, Danse, Athlétisme, Golf-foot, Atelier développement durable, Base-ball, Beach soccer, Tir à l'arc...

La CCVG a mis à disposition ses installations sportives ainsi que ses bâtiments communautaires des Sénès pour l'organisation de cette manifestation.

Autocars

Les autocars communautaires sont toujours très utilisés pour les transports des enfants vers les infrastructures sportives et pour les sorties scolaires. Ils sont aussi utilisés pour les transports des activités organisées par les communes et mis à disposition des centres aérés en période de vacances scolaires.

Le service communautaire est par ailleurs mis à disposition des communes pour les autres types de transport.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE/CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Vallée du Gapeau, unanimement reconnu pour la qualité de ses actions, a présenté son rapport d'activité annuel et ses projets 2021 dont la participation au fameux 4LTrophy. Malgré le contexte sanitaire, et plus encore du fait de cette situation si particulière, le CISPD a maintenu tant bien que mal ses activités tout au long de l'année 2021.

Le partenariat avec la LVP (Ligue Varoise de Prévention) se poursuit par son action d'éducation spécialisée sur l'ensemble du territoire communautaire et son action d'accompagnement à la solidarité (CLAS).

Elle a pour but de gérer des actions préventives, éducatives et sociales en direction d'enfants, d'adolescents, de jeunes en situation de danger moral et physique et de mettre en œuvre des moyens pour contribuer à la prévention de l'inadaptation en relation étroite avec les milieux de vie et les politiques publiques locales.

C'est une opération très active avec 843 jeunes suivis malgré les problèmes sanitaires. Pour le CLAS, l'opération a été fortement perturbée du fait du covid. Toutefois 160 participations pour 98 élèves ont eu lieu (10 ateliers de 1h30 en période scolaire avec 10 jeunes par séance, 28 ateliers de 3h avec 8 jeunes par stage pendant les vacances scolaires, 3 ateliers de soutien à la parentalité avec 4 à 5 parents par stage).

Les actions 2021 :

Il est précisé que les actions du CISPD ont été très impactées par la crise sanitaire COVID 19.

- **PPI - Procès Pénal Interactif** : action réalisée le 25 novembre 2021 rassemblant 403 collégiens. Cette action vient en appui du programme scolaire des 4èmes qui aborde le système judiciaire français.
- **Théâtre interactif** : destiné aux collégiens de 6ème, 5ème et 3ème, soit 45 classes, a permis d'aborder les thèmes du harcèlement scolaire, du droit à la différence (obésité, homosexualité...) ou encore des addictions.
- **4L trophy** : restauration complète d'une 4L acquise par la CCVG afin de participer au rallye 4L Trophy qui se déroulera au Maroc en 2022. Le chantier est mené par plusieurs jeunes du secteur supervisé par des retraités de l'automobile, dévoués et assidus. Il se déroule dans les locaux techniques communautaires. La démarche fédère bien au-delà avec la participation des centres de loisirs, des conseils municipaux d'enfants, de la LVP, d'une école primaire et le reportage sur le Maroc, un concours de dessin pour décoration de la 4L, la création d'une page facebook...
- **Le permis piéton** : ces formations au permis piéton ont concerné 344 élèves de CE2.
- **Chantiers éducatifs** : du CM2 à la 4ème prévus sur l'action du « 4L trophy » ont dû être redéployés sur la rénovation des chalets de jardins du stade Dominici.
- **Permanences de l'AAVIV (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var)** : tous les deuxièmes mercredis du mois l'AAVIV est présente de 13 h 30 à 16 h, dans les locaux de la maison France Services à Solliès-Pont, où un juriste est à la disposition du public pour l'orienter et le renseigner. En 2021, cela a concerné 34 entretiens sur le site de Solliès-Pont et 97 entretiens sur un autre site. Coût 3 750 €.
- **Aide financière BAFA** : l'aide financière pour le BAFA d'un montant de 160 € a été attribuée à 14 jeunes (10 filles et 4 garçons) pour un montant global de 2 240 €. Ont bénéficié de cette aide : 2 jeunes de Solliès-Toucas, 2 de La Farliède, 10 de Solliès-Pont.
- **TIG (Travaux d'Intérêt Général) pour mineurs** : une convention multipartite est active entre les communes et la communauté de communes et son CIAS pour accueillir des TIG mineurs. Plusieurs services ont été identifiés comme l'environnement, l'entretien mais aussi les stades et gymnases, groupe scolaire et accueil de loisirs, résidence Roger Mistral, un service cuisine, animation ...).
- **L'équipement « Tous en Route »** est toujours à la disposition des écoles primaires, des centres de loisirs et de la LVP pour enseigner les règles de bases pour circuler sur la route.

Ces activités représentent un budget de 153 000 € environ.

UNITÉ DE COMPOSTAGE

La création d'une aire de stockage du refus de criblage est lancée après validation DREAL. Reste à réaliser le déplacement du séparateur hydrocarbures si nécessaire.

L'ensilage du compost sur site est réalisé et il est gratuitement remis aux usagers de la déchetterie communautaire en échange d'un apport de déchets verts (recyclage en circuit court). Cette opération obtient un financement européen du programme Life Smart Waste.

Recueil n° 24 (02/2022)
Publié le 24/02/2022
Le marché d'exploitation est attribué à Véolia pour 4 ans. Le coût annuel de l'exploitation et d'entretien est de 400 000 €, des recettes sont constatées (gestion des boues, participation tpm pour la part de La Crau).

SCOT

La Communauté de Communes participe activement aux travaux du SCOT qui élabore localement les dispositions réglementaires applicables en matière d'urbanisme et d'aménagement.

La participation communautaire au syndicat est de 23 000 €.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Organisation et financement

- la Communauté de Communes est totalement compétente en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2020. Ces transferts donnent lieu à des conventions de droit commun de mise à disposition des agents des communes de La Farlède, Solliès-Toucas et Solliès-Pont. Pour Solliès-Ville et Belgentier, la communauté de communes gère directement ces territoires. La gestion financière effective reste communautaire sur avis communaux préalables obligatoires pour les communes sous convention.

- la DSP d'exploitation des équipements communaux et communautaires est relancée et attribuée à Véolia. Elle présente la particularité d'être multiservices (eau/assainissement) avec des dates d'entrée dans le nouveau contrat échelonnées selon l'extinction de ceux préexistants. Cela conduit progressivement à contrat unique pour 2025. Globalement, le tarif de rémunération du délégataire, identique par commune, est en progression du fait notamment de la charge de renouvellement des équipements qui vieillissent, notamment sur la station d'épuration.

- du point de vue des redevances, ces dernières sont mises à niveau pour permettre d'une part d'assumer la rémunération précitée et d'autre part de financer les travaux très coûteux toujours nécessaires sur les réseaux.

L'harmonisation des redevances est réalisée pour l'assainissement sous l'impulsion de 2 facteurs conjugués : instauration d'une redevance pour les communes où elle était quasi-inexistante et harmonisation par ailleurs sur des tarifs de bases peu éloignés.

- la participation forfaitaire à l'assainissement collectif est également instaurée sur les communes où elle n'existait pas et harmonisée de fait. Une part de 20% de cette participation est dévolue aux équipements intercommunaux.

Travaux

Réalisation de travaux à Solliès-Toucas : renouvellement réseau eaux usées à la Peyranne.

Travaux réalisés à La Farlède : renouvellement d'un tronçon de réseau aux Fourniers, extension du réseau à la Guibaude..

La canalisation de la rue de Cuers est renouvelée à Belgentier.

EAU POTABLE

Organisation et financement

Le service connaît la même organisation que pour l'assainissement collectif.

L'harmonisation des redevances est initiée en 1^{ère} phase par mise à niveau d'une redevance pour les communes où elle était faible.

Travaux

Un maillage de canalisation a été réalisé à Solliès-Toucas ; le renouvellement du réseau de la rue de Cuers à Belgentier est réalisé.

Le renouvellement de la première tranche de la canalisation du chemin des Bancaous à Solliès-Pont est terminé.

À La Farlède, l'extension du réseau de la Guibaude est en cours.

Un maillage de la bache d'eau brute est réalisé sur l'usine d'eau de la Colle.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le diagnostic des installations existantes et l'instruction de l'avis du volet assainissement des permis de construire se poursuivent.

La redevance correspondante est ré-évaluée en fonction du nouveau tarif du prestataire.

PARC DE MATÉRIEL

Les chapiteaux événementiels et barrières de la Communauté de Communes sont constamment sollicités.

AR Prefecture

083-248300410-20220217-22_02_17_01-DE

Recu le 24/02/2022

Publié le 24/02/2022

TOURISME

Organisation générale / activité

L'office est géré en régie directe par service public administratif a assuré une visibilité et une promotion importante au niveau national voire international. La réflexion pour le transformer en EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) afin de permettre notamment la vente de produits touristiques et billetteries de spectacles est organisée pour le transfert dans les nouveaux locaux.

- sorties thématiques : depuis 4 ans, l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée du Gapeau organise des sorties thématiques gratuites pour faire découvrir le territoire. Pour 2021, 88 personnes ont participé à 6 visites sur l'ensemble du territoire.

- office itinérant : un point information itinérant est déployé au plus près des campings et résidences de tourisme pour donner aux vacanciers une information au plus près de leur lieu de résidence.

- communication externe : articles dans « le Routard » et le « Petit Futé », co-organisation avec Var Tourisme la 1^{ère} rencontre d'influenceurs à Solliès-Pont, avec Var Tourisme Instameet le 28 août, association Gapeau FM 30 minutes chaque vendredi pour promouvoir les manifestations de la semaine à venir, plusieurs reportages locaux sur France 3 et BFMTv ainsi qu'au 13h de TF1.

Le coût de fonctionnement annuel de l'office est de l'ordre de 201 000 €.

Travaux

Concernant les locaux, la phase de travaux a débuté activement après finalisation de toutes les démarches préalables d'expertises. Le nouvel office devrait être livré pour la saison estivale 2022.

SUBVENTIONS

Comme chaque année la Communauté de Communes a largement subventionné les associations communautaires notamment dans les domaines sportifs, touristiques, sociaux et d'enseignements. Il avait été décidé un examen en 2 phases selon les besoins des associations.

443 000 € sont consacrés à ces subventions.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire 2019/2020, la Région compétente a centralisé l'inscription en ligne avec une politique tarifaire avantageuse.

La CCVG a décidé de maintenir son aide précédemment mise en place :

- 100% du tarif régional « normal » pour les lycéens

- 50% du tarif régional « normal » pour les maternelles, primaires et collégiens

Cette aide concerne la nouvelle organisation depuis la rentrée 2019/2020 à savoir la distance minimale du domicile à l'établissement scolaire portée à 3 km au lieu d'1,5 km auparavant.

De ce fait, la Région a engagé la suppression de certaines lignes et le maintien de certaines autres par financement communal : dans ce cas la commune assume également l'aide pour alléger le tarif régional ; la CCVG se pose en guichet unique pour ces demandes.

1464 élèves inscrits sur la Vallée du Gapeau pour l'année 2021/2022. Depuis Septembre 2021, 157 élèves (maternelles, primaires et collégiens) ont été aidés par la CCVG sur la base de 45 euros / enfant pour l'année 2021/2022 (suite au Covid-19, la Région a décidé de maintenir ses tarifs à 90€ pour tous les élèves pour la rentrée 2021/2022).

GENS DU VOYAGE

La communauté est compétente dans ce domaine depuis le 1^{er} janvier 2017 (gestion des aires d'accueil).

La Communauté de Communes poursuit ses investissements et maintenance. Les dégradations sont malheureusement toujours à déplorer. La gestion est difficile. De plus, l'entreprise gestionnaire ne semble pas à la hauteur de ses missions et est fréquemment rappelée à ses engagements.

De nombreux incidents plus ou moins graves surviennent sur cette aire avec des tensions entre résidents et accueil.

Le règlement est précisé au sujet de la règle applicable pour le décompte de la durée de séjour annuelle maximale en cas de séjour fractionné.

La convention de financement de cette aire avec la Communauté de Communes MPM est toujours active. Elle finance 58.75% des frais de l'aire, au prorata de la population des 2 EPCI.

Le budget de l'aire est de l'ordre de 331 000 € avec la participation MPM de 133 000 €.

La fréquentation de l'aire est en net recul du fait de la pandémie de covid.

Le schéma départemental est en révision et le diagnostic de l'aire de La Farlède a été réalisé : il met en avant de nombreuses non-conformités avec les normes actuelles. Il faudra engager ce chantier. On relève notamment :

- la non-conformité des sanitaires qui sont collectifs au lieu d'être individualisés par emplacement,
- emplacements sans espace vert privatif,
- emplacements sans auvent de stationnement privatif,
- emplacements non séparés par des haies végétalisées.

Ces travaux de mise aux normes entraîneront, en accord avec le schéma, une diminution de capacité de 30 à 12 places (moins de places mais de meilleure qualité).

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La Communauté de Communes adhère au SMO PACA en charge du déploiement de la fibre optique. En 2019 le SMO a commencé le déploiement de la fibre sur le secteur communautaire. Le coût restant à la charge des collectivités est très fortement réduit suite aux marchés formalisés.

La commune de La Farlède en zone d'initiative privée est quasiment fibrée.

Du retard a été pris du fait de la situation sanitaire 2020 mais aussi du fait d'organisation des sous-traitants de Var THD concessionnaire pour le SMO Sud THD. Tout le secteur communautaire devrait être couvert en 2024 au plus tard, en très grande majorité en 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES

Gouvernance

Le conseil communautaire procède à la désignation d'un nouveau 1^{er} vice-président suite à la démission de Raymond Abrines, Maire de La Farlède : Yves Palmiéri est élu.

Finances

- les attributions de compensation des compétences transférées en 2021 sont actées sans modification en l'absence de transfert de compétence ou de charge cette année.
- des fonds de concours sont distribués au bénéfice des communes membres. Le budget alloué est adapté aux capacités financières de l'exercice ; il reste stable à 600 000 €.
- le taux de la TEOM est porté de 11.5 % à 13 %.
- la CCVG entame avec l'État la démarche CRTE (contrat de relance et de transition écologique). Ce contrat a vocation à labelliser les demandes de financements communaux et communautaires dans les dispositifs existants (DETR, DSIL, etc.). Il ambitionne ainsi de coordonner par domaine les interventions de chaque acteur public.
- l'avenant 1 au CRET 2020-2022 (contrat régional d'équilibre territorial) est validé : il a pour objet de formaliser la clause de revoyure à mi-parcours en réorientant certains projets à enveloppe constante.
- la CCVG élabore pour la 1^{ère} fois son rapport quinquennal sur l'évolution de l'attribution de compensation et le financement des compétences correspondantes.

Institution

Le projet de fusion entre TPM et la CCVG est officiellement lancé par délibération de principe des 2 intercommunalités en date des 23 et 25 mars 2021. Se sont déjà tenus 2 copil, un cotech et plusieurs séances de travail thématiques.

La décision de fusion effective dépendra de l'issue de ces travaux préparatoires destinés à obtenir une image exhaustive de toutes les implications d'une telle évolution : aspects financiers, fiscaux, organisationnels, techniques... Ces séances de travail mobilisent largement les services communaux et communautaires.

Plusieurs options s'esquissent déjà : restitution des compétences non obligatoires des métropoles aux communes, notamment le volet social, restitution volontaire de la CCVG aux communes membres du volet sportif, reprise par TPM du volet DFCL bien que la compétence communautaire en la matière soit plus large que celle métropolitaine.

En cas d'avis favorable, la fusion pourrait être prononcée pour le 1^{er} janvier 2024 ou 2025.

Personnel

Plusieurs dossiers nouveaux pour inaptitude physique d'agents de collecte des déchets restent d'actualité. Ils deviennent problématiques du fait de nombreux reclassements déjà opérés vers des tâches d'entretien en diminuant en parallèle la prestation de nettoyage des locaux dévolue à une entreprise privée.

Le conseil adopte en parallèle plusieurs fois des mesures en faveur du personnel dans le contexte de gestion de la crise sanitaire.

AR Prefecture

083-248300410-20220217-22_02_17_01-DE

Recu le 24/02/2022

Publie le 24/02/2022

Autres dispositions

- ~~la CCVG formalise avec la CAF la démarche convention territoriale globale (CTG). Cette convention regroupera à l'horizon 2022 les contrats enfance jeunesse (CEJ), support historique de la coopération CAF/Communes mais aussi tous les domaines d'interventions de la CAF avec les collectivités locales : gens du voyage, logement, accompagnement social, aide à la parentalité etc. Elles peuvent être élargies aux autres acteurs concernés : Département, CPAM, associations etc.~~
La CCVG procède au recrutement d'un coordonnateur CTG pour animer cette démarche : un agent est muté de Solliès-Pont à cet effet au 1.1.2022.

- la CCVG élabore officiellement son PCAET. Le copil et le cotech sont mis en place et se réunissent. De premiers ateliers thématiques sont organisés.

- la CCVG organise la cessation du service mutualisé d'application du droit des sols à la demande des communes bénéficiaires : Belgentier, Solliès-Toucas et Solliès-Ville. Les 2 agents instructeurs sont mutés à la commune de Solliès-Toucas qui reprend cette activité. À cette occasion, la responsable ADS / habitat de la CCVG demande une mutation également : cet agent est remplacé pour la partie habitat de ses fonctions. L'agent choisi en provenance de la CA Provence verte sera en place début 2022.

De la même manière, la mutualisation du service support de la commande publique entre Solliès-Toucas et la CCVG prend fin.

La cessation de ces 2 services est sans incidence pour la CCVG.